

## **BILAN DU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LE SOLAIRE THERMIQUE RESIDENTIEL**



### **Période 2006 – mai 2014**

**1 160 m<sup>2</sup>** de capteurs solaires thermiques posés  
**481 logements,**  
**167 850 €** de subventions  
**1 430 000 € TTC** de travaux générés  
**441 000 kWh/an** d'équivalent gaz naturel non consommé  
**103 tonnes/an** équivalent de CO<sub>2</sub> évité

## 1. Objet

La présente note a pour objet de présenter le bilan du programme d'aide de la Ville de Besançon pour le développement de la filière solaire thermique, dans le résidentiel sur le territoire communal.

## 2. Rappel du dispositif

La politique de développement durable portée depuis 2006 par la Ville de Besançon vers les citoyens s'est caractérisée par l'attribution de subventions pour l'installation d'un chauffe eau solaire ou d'un système solaire combiné associant chauffage et eau chaude.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

Conformément à la délibération du 6 avril 2006, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur, public ou privé, dépositaire d'un projet de mise en œuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques.

Ce programme était précurseur pour le soutien au développement de la filière solaire thermique dans l'habitat. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la réglementation thermique (RT) 2012 s'applique pour tous les logements neufs et rend pratiquement incontournable la mise en place d'un système exploitant une énergie renouvelable. Compte tenu de cette évolution réglementaire la délibération du 18 septembre 2013 permet l'attribution des aides seulement pour l'habitat existant.

Le dispositif permet d'accorder une aide de :

\* 300 € ou 400 €, suivant conditions de ressources ou de logement conventionné, par logement sur l'installation pour les propriétaires occupants ou bailleurs, en complément des aides existantes dans la limite de 80 % d'aides publiques.

Les demandes sont instruites par la Direction de la Maîtrise de l'Energie.

## 3. Chiffres clé

Dans sa globalité le dispositif de 2006 à 2014, compte tenu des dossiers traités et en cours de traitement, correspond à l'équipement **de 481 logements**, soit 106 logements particuliers et 375 logements collectifs, pour une surface totale de **1 160 m<sup>2</sup>** de panneaux solaires thermiques installés.

Financièrement les travaux représentent une activité économique de **1 436 000 € TTC pour un montant d'aides de 167 850 €.**

Le programme de développement du solaire thermique sur la Ville de Besançon dans le résidentiel permet de générer une activité économique de 8,5 € pour une aide de 1 €.

L'aide accordée correspond à 10 % du montant des travaux.

La répartition des installations entre les habitations neuves ou existantes est la suivante :

- Pour les bailleurs : l'existant concerne 38% des logements et 62% du neuf, soit respectivement 143 logements pour 2 opérations et 232 logements pour 9 opérations.
- Pour les particuliers : l'existant concerne 87% pour 13% dans le neuf.

Ces installations permettent l'équivalent d'une économie annuelle de gaz naturel de **441 000 kWh**. Cela représente, en substitution du gaz naturel, à l'évitement du rejet de **103 tonnes de CO<sub>2</sub> par an**.

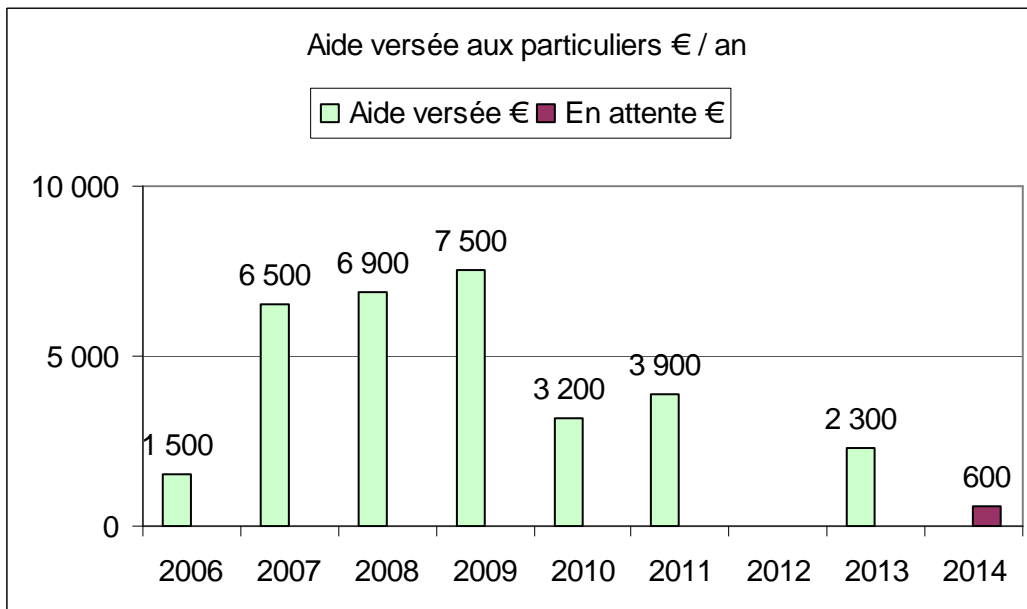
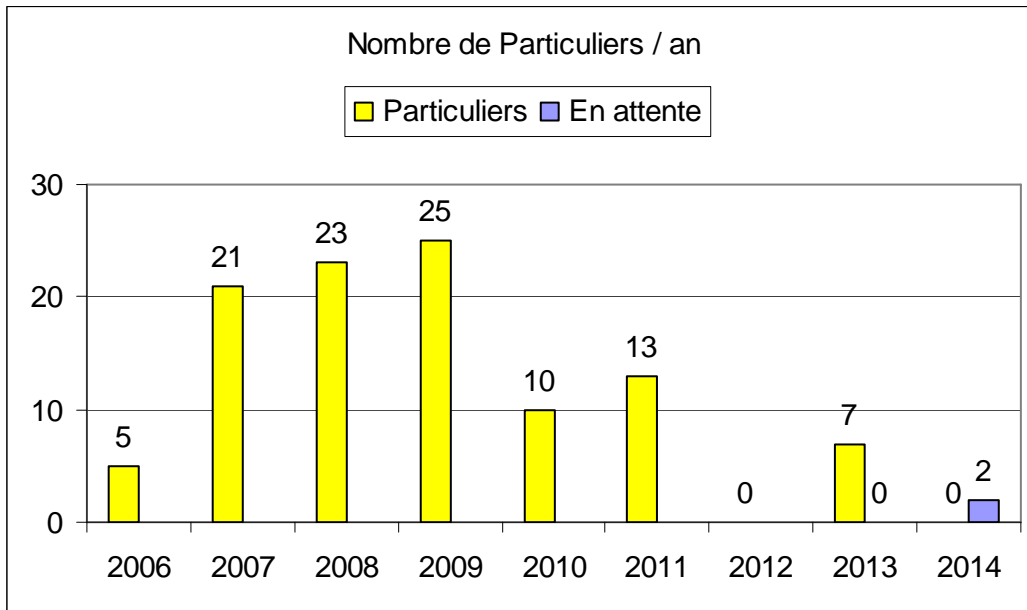
Avec le parc identifié à ce jour dans ce dispositif d'aides, en 2020 (en 10 ans), ce sont 4 410 000 kWh de gaz qui auront été économisés et 1 030 T eqCO<sub>2</sub> évitées, ce qui représente 1 % de l'objectif du Plan Climat Energie Territorial et du label Citergie (3 x 20 : 20 % d'atténuation d'émissions de GES, soit une diminution de 110 000 T eq CO<sub>2</sub> sur le territoire bisontin).

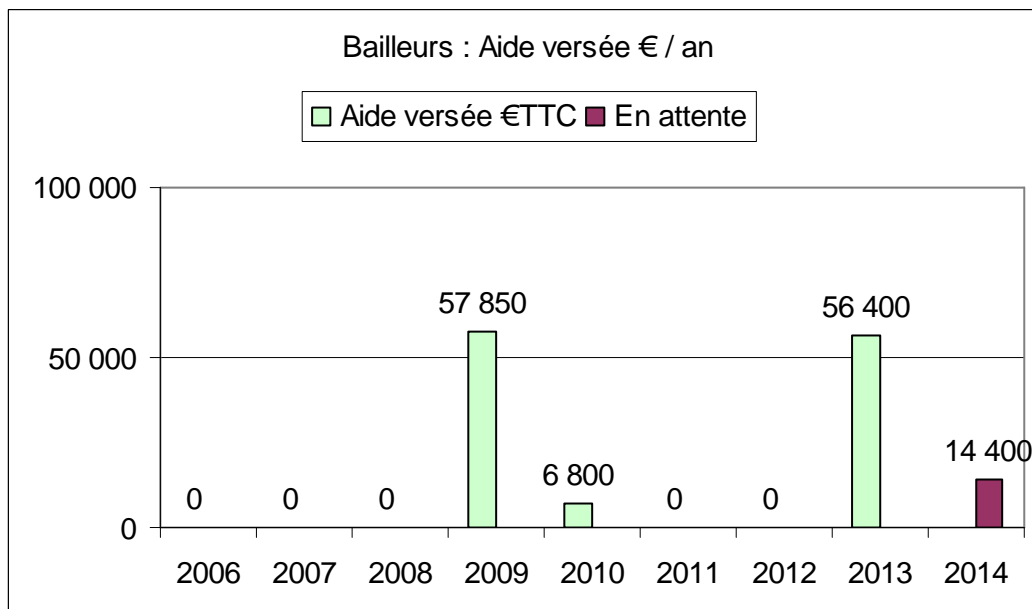
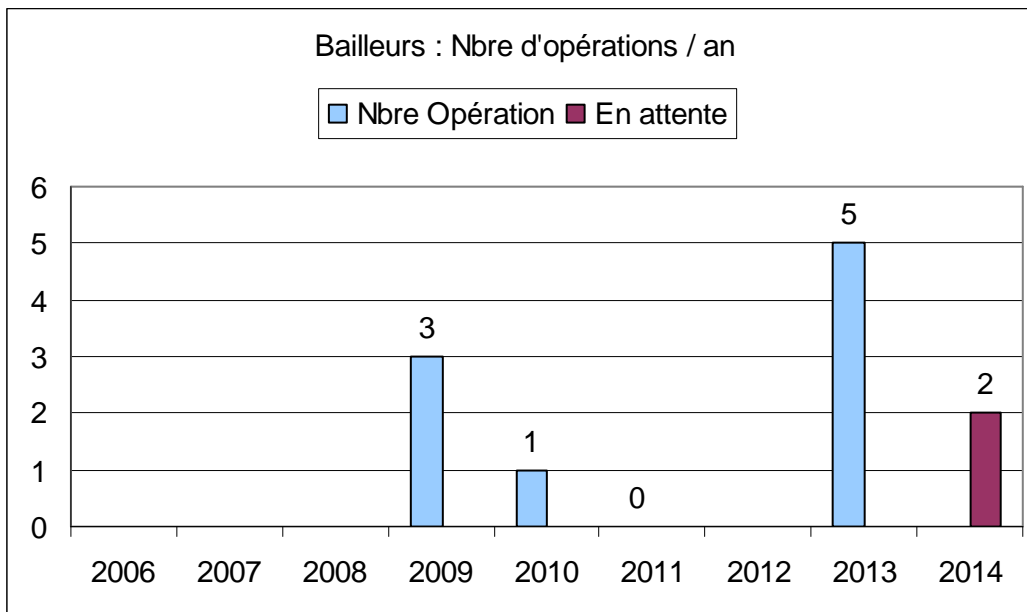
#### 4. Illustrations : tableaux récapitulatifs et graphiques

Les tableaux et les graphes présentent les statistiques 2006 à 2014, pour l'année 2014 l'état au 16 mai correspond aux demandes reçues en attente de pièces complémentaires.

**Tableau récapitulatif**

Période	2006 à 2013	en attente 2014	Total
<b>Particuliers</b>			
Nbre particuliers	104	2	106
Surface panneaux m <sup>2</sup>	532	29	561
Aides versées €	31 800	600	32 400
Montant travaux en € TTC			636 000
<b>Bailleurs</b>			
Nbre bailleurs	3	1	3
Nbre opérations	9	2	11
Nbre logements	336	39	375
Surface panneaux m <sup>2</sup>	507	93	600
Aides versées €	121 050	14 400	135 450
Montant travaux en € TTC			800 000
<b>Total particuliers + bailleurs</b>			
Nbre logements	440	41	481
Surface panneaux m <sup>2</sup>	1 039	122	1 161
<b>Aides versées €</b>	<b>152 850</b>	<b>15 000</b>	<b>167 850</b>
Montant travaux en € TTC			1 436 000





**Tableau récapitulatif des installations de chauffe-eau solaires  
des opérations de bailleurs publics relevant du dispositif d'aide  
de la Ville de Besançon (2006 – mai 2014)**

Bailleur	Adresse installation	Nbre de logements	Surface capteurs	Montant subvention
HABITAT 25	« Le Refuge » 4,6 rue de la Vieille Monnaie	17	46 m <sup>2</sup>	6 800 €
SAIEMB	« Château Galland » Chemin de la Chaille	52	52 m <sup>2</sup>	7 450 €
	« Vallon du jour » rue de l'Herbe d'Avril	16	56 m <sup>2</sup>	5 200 € (instruction en cours)
	« L'Orée du Parc » Planoise	23	37 m <sup>2</sup>	9 200 € (instruction en cours)
GRAND BESANCON HABITAT	« Chalezeule » 102,104, 108 rue de Chalezeule	103	162 m <sup>2</sup>	41 200 €
	« Wyrsh » 5 bis rue Jean Wyrsh	23	36 m <sup>2</sup>	9 200 €
	« Clairs Soleils A » Bât. Les Arcs-en-Ciel 24 & 30 Place des Lumières	45	60 m <sup>2</sup>	18 000 €
	« Clairs Soleils D » Bât. Les Lumières du Jour, place des Lumières & Rosa Parks	47	74 m <sup>2</sup>	18 800 €
	« Maison Relais » 9 rue Ste Claire Deville	12	10 m <sup>2</sup>	4 800 €
	16 Chemin des Journaux	17	32 m <sup>2</sup>	6 800 €
	« Vallon du jour » Rue des Feuilles d'Automne	20	35 m <sup>2</sup>	8 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>375</b>	<b>600 m<sup>2</sup></b>	<b>135 450 €</b>